



VILLE DE SHANNON
Procès-verbal
Séance ordinaire
du conseil municipal
Lundi 20 août 2018, à 19 h 30
À Hôtel de Ville

Considérant que le conseil municipal est élu selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de Mme Francine Girard (siège 1), M. Alain Michaud (siège 2), M. Normand Légaré (siège 3), M. Saül Branco (siège 4), Mme Sarah Perreault (siège 5).et de Mme Sophie Perreault (siège 6).

Formant quorum sous la présidence du Maire, M. Mike-James Noonan.

En présence du directeur général et trésorier, Gaétan Bussières, du directeur général adjoint et greffier, Me Sylvain Déry et de l'adjointe à la direction générale, Mme Diane Brulé.

1 MOT DU MAIRE

M. le maire, Mike-James Noonan, souhaite la bienvenue.

2 OUVERTURE DE LA SEANCE ORDINAIRE

À 19 h 34, M. le Maire déclare l'ouverture de la séance ordinaire, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 319 et 320 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (ci-après nommée « LCV ») qui prévoient que le Conseil tient une séance ordinaire au moins une fois par mois. Il établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Le greffier donne un avis public du contenu du calendrier. Il donne également un tel avis à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier.

352-08-18

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les élus ont pris connaissance des points à l'ordre du jour et ont eu l'occasion d'en discuter préalablement lors d'un plénier ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

1) D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1 Mot du Maire

2 Ouverture de la séance ordinaire

3 Adoption de l'ordre du jour

4 Adoption des procès-verbaux antérieurs

4.1 Séance ordinaire du 3 juillet 2018

4.2 Séance extraordinaire du 30 juillet 2018

5 Trésorerie

5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du bordereau daté le 16 août 2018 couvrant la période du 1^{er} juillet au 15 août 2018

5.2 Dépôt et autorisation de paiement du compte de l'entreprise Mike Denis inc. apparaissant sur le bordereau daté le 16 août 2018

- 5.3 Autorisation de paiement de la facture no 4672 à Les Entreprises Gonet B.G. incluant les ajouts pour le marquage de chaussées
- 5.4 Autorisation de paiement à Hydro Québec - Facture correspondant à l'abandon du projet de la Centrale hydroélectrique Énergie Shannon Power – Projet no 777
- 6 Avis de motion**
- 6.1 Avis de motion – Règlement numéro 580-17 sur les fosses septiques et de rétention, abrogeant et remplaçant le Règlement 404 et toutes ses modifications subséquentes
- 7 Dépôt des projets de règlement**
- 8 Adoption de règlements**
- 8.1 Règlement numéro 593-18 sur la circulation des véhicules routiers, la sécurité des piétons et cyclistes et la tranquillité des secteurs résidentiels, abrogeant et remplaçant le Règlement 475
- 9 Administration**
- 9.1 Désignation de M. le maire, Mike-James Noonan, comme célébrant des mariages et unions civiles – Ville de Shannon
- 10 Gestion contractuelle**
- 10.1 Acceptation du prix de vente du camion GMC Top Kick 1990 appartenant à la Ville par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)
- 10.2 Acceptation des prix de vente de divers biens de la Ville par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) à l'exception de la Génératrice Kodiak SGB5500HXS
- 10.3 Terrain, 5, rue Saint-Patrick – Prolongation d'une clause de la contre-offre PAG 36255
- 10.4 Octroi d'un contrat à l'entreprise Glissières de sécurité JTD Inc. pour des travaux concernant les glissières sur les chemins de Dublin et de Wexford
- 11 Urbanisme**
- 11.1 Dépôt – Rapports des permis et certificats du 1^{er} juillet au 15 août 2018
- 11.2 Dépôt – Rapports mensuels de la Société protectrice des animaux de juin et juillet 2018
- 11.3 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme – 6 août 2018
- 11.4 Mandat au Service de l'urbanisme – Analyse du problème de drainage sur la rue Hillside
- 12 Loisirs, communications et vie communautaire**
- 12.1 Modification de la Résolution 235-05-18 « Utilisation du terrain de baseball »
- 13 Greffe**
- 13.1 Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour la période du 1^{er} juillet au 15 août 2018
- 13.2 Dépôt – Liste des Avis de motion en traitement
- 14 Travaux publics**
- 15 Sécurité publique**
- 16 Ressources humaines**
- 16.1 Autorisation d'embauche de Mme Corrine Fradet pour le poste de brigadière scolaire, poste temporaire pour divers remplacements
- 16.2 Congédiement – Employé no 95
- 17 Correspondance**
- 17.1 Dépôt – Liste de la principale correspondance – 1^{er} juillet au 15 août 2018
- 18 Suivi des dossiers des élus**
- 18.1 Autorisation de dépense - Rencontre des citoyens avec le conseil municipal de la Ville de Shannon
- 18.2 Présidente du Comité de travail sur les ressources humaines - Modification
- 18.3 Comité de travail sur l'environnement - Ajout d'un membre
- 18.4 Création d'un Comité administratif
- 18.5 Nomination des membres du Comité administratif
- 18.6 Création d'un Comité de travail – Organisme à but non lucratif (OBNL)
- 18.7 Nomination du président et des membres du Comité de travail - OBNL
- 18.8 Abrogation de la Résolution 594-11-17 « Création d'un Comité de travail sur les loisirs »
- 18.9 Abrogation de la Résolution 595-11-17 « Création d'un Comité de travail sur la vie communautaire »
- 18.10 Abrogation de la Résolution 604-11-17 « Nomination d'un président et d'un membre sur le Comité de travail sur les loisirs »
- 18.11 Abrogation de la Résolution 605-11-17 « Nomination de la présidente du Comité de travail sur la vie communautaire »
- 18.12 Création d'un Comité de travail sur les loisirs et la vie communautaire
- 18.13 Nomination du président et des membres du Comité de travail sur les loisirs et la vie communautaire
- 18.14 Abrogation de la Résolution 590-11-17 « Création d'un Comité de travail sur les finances »
- 18.15 Abrogation de la Résolution 598-11-17 « Création d'un Comité de travail sur le développement économique »

- 18.16 Abrogation de la Résolution 600-11-17 « Nomination du président et des membres du Comité de travail sur les finances »
- 18.17 Abrogation de la Résolution 608-11-17 « Nomination de la présidente du Comité de travail sur le développement économique »
- 18.18 Création d'un Comité de travail sur les finances et le développement économique
- 18.19 Nomination du président et des membres du Comité de travail sur les finances et le développement économique
- 18.20 Appui – Projet de garderie au 417, boulevard Jacques-Cartier – Ville de Shannon

19 Divers

20 Période de questions

21 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

4 ADOPTION DES PROCES-VERBAUX ANTERIEURS

353-08-18

4.1 Séance ordinaire du 3 juillet 2018

Considérant la tenue d'une séance ordinaire le 3 juillet 2018, conformément au calendrier des séances ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications, le cas échéant, préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2018 tel que rédigé et modifié, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

354-08-18

4.2 Séance extraordinaire du 30 juillet 2018

Considérant la tenue d'une séance extraordinaire le 30 juillet 2018 ;

Considérant que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal et ont eu l'occasion de suggérer des commentaires et modifications, le cas échéant, préalablement à la présente séance ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 juillet 2018 tel que rédigé et modifié, le cas échéant ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

355-08-18 **5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du bordereau daté le 16 août 2018 couvrant la période du 1^{er} juillet au 15 août 2018**

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De payer les comptes apparaissant sur le bordereau daté le 16 août 2018 au montant total de 631 532,73 \$;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité
Document déposé : 355-08-18

356-08-18 **5.2 Dépôt et autorisation de paiement du compte de l'entreprise Mike Denis inc. apparaissant sur le bordereau daté le 16 août 2018**

Mme la conseillère Sophie Perreault manifeste un possible intérêt dans ce dossier, s'abstient de participer aux délibérations, d'influencer le vote sur cette question et également de voter.

Considérant l'article 304 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

Considérant l'article 319 de la LCV qui prévoit que toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

Considérant l'étude des comptes par tous les élus préalablement à la présente séance ;

Considérant que tous les élus ont eu l'occasion de poser leurs questions, de consulter la documentation afférente et ont obtenu les réponses souhaitées auxdites questions ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De payer la facture de l'entreprise Mike-Denis inc. apparaissant sur le bordereau daté le 16 août 2018 au montant total de 344,93 \$;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité
Document déposé : 355-08-18

357-08-18

5.3 Autorisation de paiement de la facture no 4672 à Les Entreprises Gonet B.G. incluant les ajouts pour le marquage de chaussées

Considérant la Résolution 107-04-2015 « Adjudication d'un contrat à Les Entreprises Gonet B. G. Inc. pour les travaux de traçage de lignes des rues et chemins de la Municipalité » (AO15-385) pour une durée de cinq ans ;

Considérant les ajouts nécessaires de travaux de marquage de chaussée, mais non prévus au contrat ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le paiement de la facture no 4672 à Les entreprises Gonet B.G. au montant de 14 301,13 (taxes non incluses) qui inclut le montant de l'ajout de travaux de marquage de chaussée (1 801,13 \$) non prévus au contrat initial, conformément au document joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 355-08-18

358-08-18

5.4 Autorisation de paiement à Hydro Québec - Facture correspondant à l'abandon du projet de la Centrale hydroélectrique Énergie Shannon Power – Projet no 777

Considérant la Résolution 166-04-18 « Centrale hydroélectrique Énergie Shannon – Abandon du projet » ;

Considérant les démarches de raccordement entreprises auprès d'Hydro Québec dans le cadre de ce projet qui ont nécessité des travaux d'ingénierie spécifiques visant la modification et l'ajout d'un circuit à 25 kV ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser le paiement final du montant total de 14 746,44 \$ à Hydro Québec, conformément au document joint à cette résolution pour en faire partie intégrante ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 355-08-18

6 AVIS DE MOTION

359-08-18 **6.1 Avis de motion – Règlement numéro 580-17 sur les fosses septiques et de rétention, abrogeant et remplaçant le Règlement 404 et toutes ses modifications subséquentes**

Conformément à l'article 356 de la LCV, qui stipule que l'adoption de tout règlement doit être précédée de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du Conseil, ainsi que d'un avis de motion donné lors de la même séance ou d'une séance distincte, M. Normand Légaré, donne avis qu'il sera présenté, pour adoption, à une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 580-17 sur les fosses septiques et de rétention, abrogeant et remplaçant le Règlement 404 et toutes ses modifications ultérieures afin de désigner la Ville comme responsable de la prise en charge du suivi et de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet visant les systèmes existants seulement et l'interdiction d'installer tout nouveau système de ce type.

7 DEPOT DES PROJETS DE REGLEMENT

Aucun élément traité ce mois-ci.

8 ADOPTION DE REGLEMENTS

360-08-18 **8.1 Règlement numéro 593-18 sur la circulation des véhicules routiers, la sécurité des piétons et cyclistes et la tranquillité des secteurs résidentiels, abrogeant et remplaçant le Règlement 475**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 3 juillet 2018 ;

Considérant qu'un projet de règlement a été déposé et présenté lors de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2018 ;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil au plus tard 72 heures préalablement à la séance d'adoption du présent règlement et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement renonçant ainsi à sa lecture, séance tenante ;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie 72 heures préalablement à la présente séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que ce projet de règlement a été mis en ligne sur le site Internet de la Ville 72 heures préalablement à la présente séance ;

Considérant que des copies du règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance, conformément à l'article 356 LCV ;

Considérant que M. le Maire mentionne à nouveau l'objet dudit Règlement, la portée, les coûts associés et les mécanismes de financement, le cas échéant, séance tenante ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'adopter, tel que rédigé, le Règlement numéro 593-18 comme s'il était tout au long récité ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

9 ADMINISTRATION

361-08-18

9.1 Désignation de M. le maire, Mike-James Noonan, comme célébrant des mariages et unions civiles – Ville de Shannon

Considérant les exigences du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Directeur de l'état civil, de désigner officiellement M. le maire comme célébrant de mariages et d'unions civiles, avant que ce dernier puisse agir ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De désigner M. le maire, Mike-James Noonan, comme célébrant de mariages et d'unions civiles sur le territoire de la Ville de Shannon, qui sera ainsi soumis à des obligations et des responsabilités découlant du *Code civil du Québec* et des règlements qui s'y rattachent ;
- 2) De transmettre cette résolution au Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale - Directeur de l'état civil ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

10 GESTION CONTRACTUELLE

362-08-18

10.1 Acceptation du prix de vente du camion GMC Top Kick 1990 appartenant à la Ville par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ)

Considérant la résolution 642-12-17 « Autorisation de procéder à la vente de divers biens de la Ville par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) » correspondant à la liste « Résultats-Ventes d'articles-CSPQ-Août 2018 » jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante, comportant le retrait du Ford Fusion 2011 et l'ajout de 81 chaises en bois de style « pub » et du camion GMC Top Kick 1990 ;

Considérant les soumissions reçues au CSPQ correspondant au numéro de l'appel d'offres 18-0326 Lot 1, listées sur le document daté le 2018/08/17 correspondant à la date d'ouverture de l'appel d'offres 2018/08/16 joint à cette résolution pour en faire partie intégrante :

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la vente du camion GMC Top Kick 1990 de la liste « Résultats-Ventes d'articles-CSPQ-Août 2018 » au montant de 5 757 \$;
- 2) D'autoriser le paiement de 12 % du montant de la vente au CSPQ pour les frais d'administration, conformément à l'entente ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Documents déposés : 362-08-18

10.2 Acceptation des prix de vente de divers biens de la Ville par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) à l'exception de la Génératrice Kodiak SGB5500HXS

Considérant la résolution 642-12-17 « Autorisation de procéder à la vente de divers biens de la Ville par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) » correspondant à la liste « Résultats-Ventes d'articles-CSPQ-Août 2018 » jointe à cette résolution pour en faire partie intégrante, comportant le retrait du Ford Fusion 2011 et l'ajout de 81 chaises en bois de style « pub » et du camion GMC Top Kick 1990 ;

Considérant les soumissions reçues au CSPQ correspondant au numéro de l'appel d'offres 18-0243 des lots 1 à 23, listées sur le document (daté le 2018/08/20 correspondant à la date d'ouverture de l'appel d'offres 2018/08/16 en liasse) et joint à cette résolution pour en faire partie intégrante :

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser la vente des articles de la liste « Résultats-Ventes d'articles-CSPQ-Août 2018 » au prix le plus élevé apparaissant sur le document (daté le 2018/08/20 correspondant à la date d'ouverture de l'appel d'offres 2018/08/16 en liasse) comprenant toutes les soumissions, produit par le CSPQ, à l'exception de l'article 18-0243 LOT 14 « Génératrice Kodiak SGB5500HXS » ;
- 2) De retirer également de la vente le Rideau métal de comptoir correspondant à l'article 18-0243 LOT 22 ;
- 3) D'autoriser le paiement de 12 % du montant de la vente de chaque article n'excédant pas 7 500 \$ et de 10 % pour l'article de plus de 7 500 \$ au CSPQ pour les frais d'administration, conformément à l'entente ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Documents déposés : 363-08-18

10.3 Terrain, 5, rue Saint-Patrick – Prolongation d'une clause de la contre-offre PAG 36255

Considérant la Résolution 319-07-18 concernant l'acceptation de la contre-offre de la vente du terrain situé au 5, rue Saint-Patrick ;

Considérant l'exigence pour l'acheteur de produire une lettre d'intention pour la séance publique du mois d'août tel que précisé dans la contre-offre correspondant au dossier PAG 36255, datée le 30 juin 2018 ;

Considérant la demande de l'acheteur de prolonger ce délai ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De prolonger la date d'échéance pour la remise de la lettre d'intention citée dans la contre-offre d'achat correspondant au dossier PAG 36255 - REF 12.1.3, au 20 septembre 2018 ;
- 2) D'autoriser la direction générale et M. Steve Arbour, directeur du développement durable et chargé de projet, à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

10.4 Octroi d'un contrat à l'entreprise Glissières de sécurité JTD Inc. pour des travaux concernant les glissières sur les chemins de Dublin et de Wexford

Considérant la Résolution 318-07-18 « Autorisation de lancement d'un appel d'offres – Glissières sur les chemins de Dublin et de Wexford » ;

Considérant l'appel d'offres AO18-004 sur invitation, lancé le 3 août 2018, pour la réparation de 255 mètres de glissières sur les chemins de Dublin et de Wexford ;

Considérant que sur les quatre entreprises invitées, une seule d'entre elles a déposé une soumission et elle est conforme aux exigences du devis de l'appel d'offres :

Entreprise	Prix (taxes non incluses)
Acier Rayco (2016) Inc.	N/A
Entreprise Ployard 2000 Inc.	N/A
Fabrimet Inc.	N/A
Glissières de sécurité JTD Inc.	24 000 \$

En conséquence ;

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'octroyer un contrat à l'entreprise Glissières de sécurité JTD inc. pour des travaux concernant les glissières sur les chemins de Dublin et de Wexford, correspondant au montant de 24 000 \$ (taxes non incluses) ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

11 URBANISME

366-08-18 11.1 Dépôt – Rapports des permis et certificats du 1^{er} juillet au 15 août 2018

Le Directeur général adjoint et greffier dépose les « Rapports des permis et certificats » couvrant la période du 1^{er} juillet au 15 août 2018.

Documents déposés : 366-08-18

367-08-18 11.2 Dépôt – Rapports mensuels de la Société protectrice des animaux de juin et juillet 2018

Le Directeur général adjoint et greffier dépose les rapports mensuels de la *Société protectrice des animaux* des mois de juin et juillet 2018 et transmet une copie au Service des finances pour la facturation des citoyens touchés, le cas échéant.

Documents déposés : 367-08-18

368-08-18 11.3 Dépôt – Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme – 6 août 2018

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) daté le 6 août 2018.

Document déposé : 368-08-18

369-08-18 11.4 Mandat au Service de l'urbanisme – Analyse du problème de drainage sur la rue Hillside

Considérant la pétition déposée et datée le 20 juillet 2018 concernant les problèmes d'inondation sur des propriétés de la rue Hillside ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) De mandater le Service de l'urbanisme pour analyser la provenance de la problématique et proposer des solutions pour mettre fin aux difficultés de drainage sur la rue Hillside ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tout document afférent, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

Document déposé : 369-08-18

12 LOISIRS, COMMUNICATIONS ET VIE COMMUNAUTAIRE

370-08-18

12.1 Modification de la Résolution 235-05-18 « Utilisation du terrain de baseball »

Considérant la Résolution 330-07-18 « Restriction – Utilisation du terrain de baseball » ;

Considérant que la Résolution 330-07-18 « Restriction – Utilisation du terrain de baseball » limitant l'utilisation du terrain de baseball aux usagers de 16 ans et moins seulement ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De modifier la Résolution 235-05-18 afin d'annuler l'entente avec M. Steven Chagnon relative à l'utilisation du terrain de baseball, pour la saison estivale 2018 ;
- 2) D'autoriser M. Chagnon à garder la clé de la « cabane des marqueurs » pour l'accès à l'équipement pour le jeu de Washers et de prévoir la remise de ladite clé au mois d'octobre prochain ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant

Adoptée à l'unanimité

13 GREFFE

371-08-18

13.1 Dépôt – Registre du nombre de demandes d'accès à l'information pour la période du 1^{er} juillet au 15 août 2018

Le Directeur général adjoint et greffier dépose le *Registre du nombre de demandes d'accès à l'information* pour la période du 1^{er} juillet au 15 août 2018. La nature des demandes et leur traitement sont de nature confidentielle, conformément à la loi qui prévoit que la Ville doit assurer la protection des renseignements personnels.

Document déposé : 371-08-18

372-08-18 **13.2 Dépôt – Liste des Avis de motion en traitement**

Le Directeur général adjoint et greffier dépose la liste des avis de motion pour lesquels un projet de règlement devrait être déposé.

Document déposé : 372-08-18

14 TRAVAUX PUBLICS

Aucun élément traité ce mois-ci.

15 SECURITE PUBLIQUE

Aucun élément traité ce mois-ci.

16 RESSOURCES HUMAINES

373-08-18 **16.1 Autorisation d'embauche de Mme Corrine Fradet pour le poste de brigadière scolaire, poste temporaire pour divers remplacements**

Considérant la nécessité d'embaucher un brigadier scolaire pour divers remplacements ;

Considérant la recommandation favorable du Directeur du Service de la sécurité publique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser l'embauche de Mme Corrine Fradet pour le poste de brigadière scolaire, poste temporaire pour divers remplacements, conformément aux dispositions de la *Politique de gestion des ressources humaines* ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

374-08-18 **16.2 Congédiement – Employé no 95**

Considérant la Résolution 098-02-18 « Suspension – Employé no 95 » ;

Considérant la Résolution 099-02-18 « Octroi d'un contrat gré à gré pour des services professionnels – Enquête » ;

Considérant le rapport « Dossier Employé no 95 » produit par Me Marie-France Chabot de la firme Services conseils en droit du travail – Enquêteur en harcèlement psychologique, daté le 22 juin 2018 ;

Considérant le rapport « Constats, commentaires et recommandations » produit par Me Marie-France Chabot de la firme Services conseils en droit du travail – Enquêteur en harcèlement psychologique, daté le 28 juin 2018 ;

Considérant que le rapport « Dossier Employé 95 » fait mention des points suivants :

- La conduite harcelante de l'Employé no 95 envers les Employés no 127, 46 et 25 ;
- La présence d'un continuum harcelant dans la conduite de l'Employé no 95 envers l'ensemble des plaignants ;
- Ce continuum harcelant constitué de propos vexatoires, d'abus de langage et d'attitudes méprisantes ;

- L'Employé no 95 est centré sur la tâche et le résultat, au mépris des personnes ;
- Que malgré son dévouement et ses bonnes intentions, l'Employé no 95 a largement contribué à la détérioration du climat de travail ;

Considérant que Me Marie-France Chabot fait état du constat et de la recommandation suivante dans son rapport « Constats, commentaires et recommandations » :

- « Compte tenu, de la gravité des reproches retenus contre l'Employé no 95 ainsi que du pronostic négatif, nous sommes d'avis que la réintégration de l'Employé no 95 au Service des incendies n'est ni viable, ni souhaitable et nous recommandons de mettre fin à son emploi. »

Considérant que la Ville de Shannon ne peut compter dans son équipe un employé qui affiche un tel comportement ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De procéder au congédiement l'Employé no 95 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Ont voté en faveur : Madame Francine Girard, messieurs Alain Michaud, Normand Légaré et Saül Branco ;

Ont voté contre : Mesdames Sarah Perreault et Sophie Perreault ;

En faveur : 4

Contre : 2

Monsieur le maire, Mike-James Noonan, s'est abstenu de voter.

Majoritairement adoptée

17 CORRESPONDANCE

375-08-18

17.1 Dépôt – Liste de la principale correspondance – 1^{er} juillet au 15 août 2018

La liste de la principale correspondance reçue durant la période du 1^{er} juillet au 15 août 2018 est déposée.

Document déposé : 375-08-18

18 SUIVI DES DOSSIERS DES ELUS

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce Conseil.

376-08-18

18.1 Autorisation de dépense - Rencontre des citoyens avec le conseil municipal de la Ville de Shannon

Considérant que le conseil municipal souhaite respecter les objectifs fixés dans le cadre de son mandat ;

Considérant la volonté d'organiser une rencontre qui se tiendra au Centre communautaire, le mercredi 26 septembre 2018 à 19 h, pour échanger avec les citoyens dans le but de recueillir des commentaires et points de vue sur divers sujets touchant la Ville ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'autoriser une dépense de 500 \$ pour la tenue d'une rencontre des citoyens avec les élus prévue le mercredi 26 septembre 2018 à 19 h à 21 h au Centre communautaire ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

377-08-18

18.2 Présidente du Comité de travail sur les ressources humaines - Modification

ABROGÉE PAR

429-09-20 Considérant la Résolution 601-11-17 « Nomination de la présidente du Comité de travail sur les ressources humaines » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'apporter une modification à la Résolution 601-11-17 pour le remplacement de Mme Sophie Perreault par Mme Francine Girard à titre de présidente du Comité de travail sur les ressources humaines ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

378-08-18

18.3 Comité de travail sur l'environnement - Ajout d'un membre

Considérant la Résolution 597-11-17 « Création d'un Comité de travail sur l'environnement » ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) D'ajouter Mme Francine Girard à titre de membre du Comité de travail sur l'environnement ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

379-08-18

18.4 Création d'un Comité administratif

ABROGÉE PAR

428-09-20 Considérant la volonté du conseil municipal de créer un Comité administratif ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Normand Légaré ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) Que le rôle de ce Comité, d'ordre politique, soit à titre consultatif ;
- 2) Que ce Comité soit formé d'élus municipaux ;
- 3) Que ses mandats consistent à :
 - Étudier les dossiers qui lui sont confiés ;
 - Examiner et analyser les différentes méthodes et solutions ;
 - Faire des recommandations au Conseil ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

380-08-18 **18.5 Nomination des membres du Comité administratif**

Considérant la création d'un Comité administratif ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Mike-James Noonan et M. Saül Branco, membres du Comité administratif ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

381-08-18

18.6 Création d'un Comité de travail – Organisme à but non lucratif (OBNL)

ABROGÉE PAR

428-09-20

Considérant la volonté du conseil municipal de créer un Comité de travail - OBNL ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) Que le rôle de ce Comité, d'ordre politique, soit à titre consultatif ;
- 2) Que ce Comité soit formé d'élus municipaux ;
- 3) Que ses mandats consistent à :
 - Étudier les dossiers qui lui sont confiés ;
 - Examiner et analyser les différentes méthodes et solutions ;
 - Faire des recommandations au Conseil ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

382-08-18

18.7 Nomination du président et des membres du Comité de travail - OBNL

ABROGÉE PAR

429-09-20

Considérant la création d'un Comité de travail – OBNL ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Normand Légaré, président du Comité de travail – OBNL ;
- 2) De nommer Madame Francine Girard et Monsieur Alain Michaud, membres du Comité de travail - OBNL ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

383-08-18

18.8 Abrogation de la Résolution 594-11-17 « Création d'un Comité de travail sur les loisirs »

Considérant la volonté du Conseil de fusionner des comités ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 594-11-17 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

384-08-18

18.9 Abrogation de la Résolution 595-11-17 « Création d'un Comité de travail sur la vie communautaire »

Considérant la volonté du Conseil de fusionner des comités ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 595-11-17 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

385-08-18

18.10 Abrogation de la Résolution 604-11-17 « Nomination d'un président et d'un membre sur le Comité de travail sur les loisirs »

Considérant la volonté du Conseil de fusionner des comités ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 604-11-17 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

386-08-18

18.11 Abrogation de la Résolution 605-11-17 « Nomination de la présidente du Comité de travail sur la vie communautaire »

Considérant la volonté du Conseil de fusionner des comités ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Alain Michaud ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 605-11-17 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

387-08-18

18.12 Création d'un Comité de travail sur les loisirs et la vie communautaire

ABROGÉE PAR

428-09-20

Considérant la volonté du conseil municipal de créer un Comité de travail sur les loisirs et la vie communautaire ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Saül Branco ;

Appuyé par Mme Sarah Perreault ;

Il est résolu :

- 1) Que le rôle de ce Comité, d'ordre politique, soit à titre consultatif ;
- 2) Que ce Comité soit formé d'élus municipaux ;
- 3) Que ses mandats consistent à :
 - Étudier les dossiers qui lui sont confiés ;
 - Examiner et analyser les différentes méthodes et solutions ;
 - Faire des recommandations au Conseil ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

388-08-18

18.13 Nomination du président et des membres du Comité de travail sur les loisirs et la vie communautaire

ABROGÉE PAR

429-09-20

Considérant la création d'un Comité d'un comité de travail sur les loisirs et la vie communautaire ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par M. Saül Branco ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Normand Légaré, président du Comité de travail sur les loisirs et la vie communautaire ;
- 2) De nommer Mesdames Francine Girard et Sophie Perreault, membres de ce Comité ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

389-08-18

18.14 Abrogation de la Résolution 590-11-17 « Création d'un Comité de travail sur les finances »

Considérant la volonté du Conseil de fusionner des comités ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 590-11-17 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

390-08-18

18.15 Abrogation de la Résolution 598-11-17 « Création d'un Comité de travail sur le développement économique »

Considérant la volonté du Conseil de fusionner des comités ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 598-11-17 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

391-08-18

18.16 Abrogation de la Résolution 600-11-17 « Nomination du président et des membres du Comité de travail sur les finances »

Considérant la volonté du Conseil de fusionner des comités ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 600-11-17 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

392-08-18 **18.17 Abrogation de la Résolution 608-11-17 « Nomination de la présidente du Comité de travail sur le développement économique »**

Considérant la volonté du Conseil de fusionner des comités ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) D'abroger la Résolution 608-11-17 ;
- 2) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

393-08-18

18.18 Création d'un Comité de travail sur les finances et le développement économique

ABROGÉE PAR

428-09-20

Considérant la volonté du conseil municipal de créer un Comité de travail sur les finances et le développement économique ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Francine Girard ;

Appuyé par M. Normand Légaré ;

Il est résolu :

- 1) Que le rôle de ce Comité, d'ordre politique, soit à titre consultatif ;
- 2) Que ce Comité soit formé d'élus municipaux ;
- 3) Que ses mandats consistent à :
 - Étudier les dossiers qui lui sont confiés ;
 - Examiner et analyser les différentes méthodes et solutions ;
 - Faire des recommandations au Conseil ;
- 4) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

394-08-18

18.19 Nomination du président et des membres du Comité de travail sur les finances et le développement économique

ABROGÉE PAR

429-09-20

Considérant la création d'un Comité de travail sur les finances et le développement économique ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu :

- 1) De nommer M. Saül Branco, président du Comité de travail sur les finances et le développement économique ;
- 2) De nommer Mesdames Sarah Perreault et Sophie Perreault, membres de ce Comité ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

395-08-18

18.20 Appui – Projet de garderie au 417, boulevard Jacques-Cartier – Ville de Shannon

Considérant la Résolution 174-04-48 approuvant le Projet de garderie situé au 417, boulevard Jacques-Cartier (lot 4 368 300) » ;

Considérant la Résolution 232-05-18 concernant une demande de dérogation mineure DM2018-90004 pour ce projet ;

Considérant la Résolution 323-07-18 concernant une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) 2018-00010 pour ce même projet ;

Considérant que les plus récentes données démographiques sur la plus jeune population du Québec de l'*Institut de la statistique du Québec* classent la Ville de Shannon au premier rang ;

Considérant la particularité de la population de la Ville de Shannon qui compte une importante communauté militaire majoritairement jeune qui s'avère une caractéristique primordiale dans l'analyse de ce projet de garderie ;

Considérant la volonté du Conseil de manifester son désaccord face à cette décision et de démontrer leur appui à ce projet de garderie ;

En conséquence,

Sur proposition de Mme Sarah Perreault ;

Appuyé par Mme Sophie Perreault ;

Il est résolu :

- 1) D'appuyer la réalisation du Projet de garderie au 417, boulevard Jacques-Cartier à Shannon ;
- 2) De transmettre cette résolution au ministère de la Famille ;
- 3) D'autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité

19 DIVERS

Aucun élément traité ce mois-ci.

20 PERIODE DE QUESTIONS

À 20 h 05, M. le Maire, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément au Règlement sur les règles de fonctionnement des séances du conseil (524-16).

La période de questions, d'une durée maximale de soixante (60) minutes, s'est terminée à 20 h 26.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé ;

En conséquence,

Sur proposition de M. Alain Michaud ;

Appuyé par Mme Francine Girard ;

Il est résolu de lever la séance ordinaire à 20 h 26.

Adoptée à l'unanimité

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹

Le maire,
Mike-James Noonan

Le directeur général adjoint et greffier,
Me Sylvain Déry, avocat, M.B.A. Adm. A, OMA

¹ [Note au lecteur]

Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du Conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du Conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-22).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution n'inclut pas le vote de M. le Maire. Une mention spéciale est ajoutée pour signaler l'expression du vote de M. le Maire ou du président de la séance, le cas échéant.

Les documents déposés sont soumis à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1.

Le Greffier, bien que membre inscrit au Tableau de l'Ordre du Barreau du Québec et de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec, ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique, ou d'une recommandation favorable professionnelle.

Dans le même sens, l'opinion professionnelle des autres professionnels de la Ville n'est pas nécessairement reflétée par les résolutions adoptées.

Les élus sont régulièrement informés et invités à valider leurs actions auprès de professionnels externes étant entendu que les professionnels de la Ville sont au service de cette dernière.